

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 26 MARS 2018

VŒU RELATIF A LA LIGNE FERROVIAIRE PARIS-BOULOGNE

déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

L'électrification de la section Amiens-Rang-du-Fliers sur l'axe ferroviaire Paris-Boulogne, inscrite au contrat de plan Etat-Région, n'a pas été retenue par le Conseil d'Orientation des Infrastructures.

Cette recommandation du COI a été prise contre toute logique puisque la portion entre Paris et Amiens et celle entre Boulogne et Rang-du-Fliers sont déjà électrifiées et que la ligne Saint-Pol-Etaples est en cours de rénovation !. Les motifs retenus sont que le trafic n'est pas saturé et que l'électrification n'apportera pas de gain de temps or il faut trois heures pour effectuer le trajet entre Paris et Boulogne dont dix bonnes minutes d'arrêt en gare d'Amiens pour changer la locomotive et repasser à une version diesel ! Pour pallier ces retards l'Etat s'est d'ailleurs déjà engagé à commander des trains bi-modes pour cette ligne pour soi-disant éviter les ruptures de charge à Amiens !

Cette décision va aussi à l'encontre des priorités dégagées par le Gouvernement dans le cadre de la préparation du projet de loi « Mobilités » à savoir, entre autres, améliorer la qualité de service des réseaux, réduire les inégalités territoriales et désenclaver les villes moyennes.

Or la poursuite des travaux d'électrification au titre du contrat de plan :

- * aurait pu permettre à des TER-GV de circuler comme c'est le cas entre Calais et Rang-du-Fliers permettant ainsi aux habitants du Montreuillois de rejoindre la gare de Lille Europe plus rapidement!

- * aurait permis la poursuite du désenclavement des territoires du Montreuillois et du Boulonnais vers le sud de la Région des Hauts de France et vers la capitale et ainsi les rendre plus accessibles et plus attractifs aux entreprises et aux touristes, tout cela en nécessaire complément de l'action que le Conseil départemental mène sur le volet routier,

- * et aurait permis au port de Boulogne-sur-Mer 1^{er} port de pêche français et 1^{er} port de pêche européen de transformation du poisson de se doter d'infrastructures de fret performantes et non polluantes.

Pour toutes ces raisons les élus du groupe socialiste, républicain et citoyen demandent aux pouvoirs publics de ne pas tenir compte de cette recommandation du COI, de respecter ses engagements tels que ceux inscrits dans le contrat de plan et par conséquent de reprogrammer et financer les travaux d'électrification sur la section Amiens-Rang-du-Fliers.

Laurent DUPORGE, Président

Jean-Claude ETIENNE ,

Claude ALLAN, Annie BRUNET, Pascale BURET, Bernard CAILLIAU, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Louis COTTIGNY, Michel DAGBERT, Alain DELANNOY, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Nicole GRUSON, Mireille HINGREZ-CEREDA, Pascale LEBON, Alain LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Patricia ROUSSEAU, Frédéric WALLET, Sophie WAROT, Florence WOZNY.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 26 MARS 2018

VŒU RELATIF A LA REFORME FERROVIAIRE

déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

Une nouvelle organisation de l'entreprise SNCF est en cours.

S'il est juste, à l'approche de l'ouverture à la concurrence, de vouloir réformer le système ferroviaire français – tout le monde s'accorde à réclamer son amélioration usagers et cheminots les 1ers - cela ne peut pas se faire n'importe comment, ni à n'importe quel prix.

Le chemin de fer est un patrimoine national, un **service public** auquel nos concitoyens sont attachés. Or le gouvernement veut passer en force cette réforme, **Le temps au débat démocratique a été supprimé** ne laissant présager rien de bon pour la suite.

Même si nous sommes d'accord avec le 1^{er} Ministre pour refuser la fermeture de certaines « petites » lignes comme le préconise le rapport Spinetta nous ne pouvons accepter ces calculs de rentabilité économique au motif d'aborder plus sereinement l'ouverture à la concurrence.

Des pistes de travail intéressantes avaient d'ailleurs été esquissées lors du précédent quinquennat par le biais de la loi du 4 août 2014 qui réaffirmait **la place prépondérante du service public au sein du système ferroviaire** : le pilotage de l'Etat, le contrôle par la Nation pour mieux assurer l'efficacité du droit au transport, le respect des exigences de sécurité et la continuité du service public. L'existence du statut du cheminot était aussi garantie mais avec la mise en place d'une convention collective nationale négociée par les partenaires sociaux. L'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire devaient être soumises à un régime homogène en matière de durée du travail. Ce cadre social commun et concerté devait donner plus de souplesse et empêcher toute situation de concurrence déloyale entre les entreprises ferroviaires. Ces pistes , qui n'ont pas été retenues par le gouvernement actuel, auraient pu sceller « le nouveau pacte ferroviaire » avec les usagers, cheminots, contribuables et autorités organisatrices.

Les conseillers départementaux soussignés demandent :

→ que les pouvoirs publics puissent préciser rapidement le devenir des lignes dans les territoires ruraux et dans les villes moyennes, là où le train est un **service public** crucial ,

→ que les élus, les organisations syndicales, les usagers... puissent être associés au devenir du système ferroviaire.

Laurent DUPORGE, Président

Jean-Claude ETIENNE ,

Claude ALLAN, Annie BRUNET, Pascale BURET, Bernard CAILLIAU, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Louis COTTIGNY, Michel DAGBERT, Alain DELANNOY, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Nicole GRUSON, Mireille HINGREZ-CEREDA, Pascale LEBON, Alain LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Patricia ROUSSEAU, Frédéric WALLET, Sophie WAROT, Florence WOZNY.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 26 MARS 2018

VŒU RELATIF AUX DOTATIONS ENSEIGNANTS AU COLLEGE ET DANS LES ECOLES DU PAS-DE-CALAIS

déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

Le Service Public de l'Education Nationale n'échappera pas à la rentrée prochaine à la politique de rigueur. Après avoir supprimé à coup de décrets et d'arrêtés le dispositif plus de maîtres que de classes ou les contrats aidés, une logique comptable des moyens à mettre à disposition semble être mise en place alors que des besoins sont encore criants : améliorer les remplacements, les départs en formation continue des enseignants... et que de nouveaux dispositifs sont mis en place tels « les devoirs faits » ou le dédoublement des classes de CP et CE1 en Réseau d'Education Prioritaire et REP+!

Des écoles, collèges et lycées de notre Département seront touchés à la rentrée prochaine comme d'autres sur l'ensemble du territoire français. Un exemple : au collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer une baisse de la Dotation Horaire Globale est prévue par les services de l'Inspection Académique ce qui va entraîner fermeture de classes et postes d'enseignants en moins. Cette prévision est d'autant plus incompréhensible et incomprise des membres de la communauté éducative que le collège est classé en REP+ et que des dispositifs ont été mis en place pour prévenir le décrochage scolaire ! Les collèges Rabelais à Hénin-Beaumont et Anne Franck à Dourges sont également affectés par des diminutions d'heures d'enseignement. Les collèges les plus en difficulté perdent ainsi le plus grand nombre d'heures !

Des chiffres qui ne sont pas très cohérents avec les objectifs affichés du gouvernement : faciliter les apprentissages, les parcours personnalisés et un suivi adapté à chaque élève. Et comment envisager un enseignement de qualité et une aide différenciée pour chaque élève si les classes sont surchargées (29 ou 30 élèves par classe) ?

Au sein du Conseil départemental les élu-e-s socialistes, républicains et citoyens plaident depuis toujours pour un service public de l'Education Nationale et travaillent pour que tous les collégiens du Pas-de-Calais puissent accéder à des conditions optimales d'éducation et d'apprentissage.

D'autres motifs d'inquiétude sont venus s'ajouter avec la fermeture potentielle de 29 classes maternelles et élémentaires dans des communes rurales alors que certaines écoles sont placées en Zone de Revitalisation Rurale ZRR.

Si le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ sera assurément un facteur de réussite cela ne peut se faire au détriment des autres écoles au risque d'accentuer les fractures territoriales ni en abandonnant le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui a fait ses preuves.

Il est normal que l'école de la République évolue mais l'Ecole de la République a besoin d'un engagement continu de l'Etat pour se rénover et mettre toute l'ambition d'excellence éducative au service de la réussite de **tous** les élèves et ce sur l'ensemble de notre territoire ; c'est pour cette raison que nous sommes aussi très attentifs à l'amélioration du dispositif de remplacement des enseignants absents

Les conseillers départementaux socialistes, républicains et citoyens demandent à l'Inspection Académique de revoir sa copie et de doter l'Ecole de la République de moyens en conformité avec les ambitions affichées et dans le respect de l'équilibre des territoires.

Laurent DUPORGE, Président

Mireille HINGREZ-CEREDA,

Claude ALLAN, Annie BRUNET, Pascale BURET, Bernard CAILLIAU, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Louis COTTIGNY, Michel DAGBERT, Alain DELANNOY, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Jean-Claude ETIENNE, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Nicole GRUSON, Pascale LEBON, Alain LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Patricia ROUSSEAU, Frédéric WALLET, Sophie WAROT, Florence WOZNY.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 26 MARS 2018

VŒU RELATIF AU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

Les retraités ont manifesté nombreux il y a quelques jours pour défendre leur pouvoir d'achat. Victimes du gel des pensions, de la perte de la demi-part fiscale des veuves et veufs décidée par le gouvernement Sarkozy-Fillon, soumis à des mutuelles de plus en plus onéreuses ou à l'augmentation du prix du fuel ou du gaz, ils subissent depuis le début de cette année une augmentation de 25% de la CSG soit un taux de 1,7 point.

Comme l'a affirmé le gouvernement cette mesure ne doit pas s'appliquer aux petites retraites c'est-à-dire celles inférieures à 1 200 € ! or la réalité est tout autre car cette taxe est calculée à partir du revenu fiscal de référence du foyer pour déterminer ce plafond : dans le cas d'une personne vivant seule, il est, en effet, fixé en 2017 à 1 200 € par mois mais dans le cas d'un couple, il ne doit pas dépasser 1 840 € mensuels. Autrement dit, si chacun des membres perçoit une retraite de 920 euros, les deux pensions subissent l'augmentation de la CSG soit 80 € par mois.

Cette hausse est d'autant plus douloureuse qu'aucune compensation n'est envisagée pour ces retraités même si le gouvernement affirme le contraire en mettant en avant la suppression progressive de la taxe d'habitation. Ils devront bien attendre 2020 pour en mesurer les effets !

Même si le gouvernement vient de faire un geste en direction des plus petites retraites les conseillers départementaux socialistes, républicains et citoyens s'élèvent contre cette injustice fiscale et sociale qui touchent tous les retraités et demandent au gouvernement d'envisager des compensations.

Laurent DUPORGE, Président

Bernard CAILLIAU,

Claude ALLAN, Annie BRUNET, Pascale BURET, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Louis COTTIGNY, Michel DAGBERT, Alain DELANNOY, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Jean-Claude ETIENNE , Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Nicole GRUSON, Mireille HINGREZ-CEREDA, Pascale LEBON, Alain LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Patricia ROUSSEAU, Frédéric WALLET, Sophie WAROT, Florence WOZNY.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 26 MARS 2018

VCEU RELATIF A LA REFORME JUDICIAIRE

déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

Dix ans après l'engagement de la réforme de la carte judiciaire qui a entraîné une vaste réorganisation territoriale un nouveau projet est en cours qui suscite de nombreuses inquiétudes chez les justiciables, les personnels judiciaires, les magistrats, les avocats et les élus.

Même si la Ministre de la Justice a déclaré récemment qu'aucune Cour d'appel -notamment celle d'Amiens-, qu'aucun TGI ne disparaîtrait la vigilance est de rigueur puisque cette réforme prévoit une « adaptation » et une répartition de contentieux qui seraient dommageables pour les justiciables. Dans le Pas-de-Calais, la crainte de voir disparaître le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer est réelle. Compétent dans le cadre de la prise en charge des mineurs non accompagnés les services du Conseil départemental travaillent au quotidien avec les représentants de l'autorité judiciaire de Saint-Omer. Sans leur concours la gestion des MNA n'en serait que plus complexe.

Le gouvernement ne doit pas confondre vitesse et précipitation car il s'agit ici de défendre des tribunaux de proximité et une justice de qualité

Les conseillers départementaux du groupe socialiste, républicain et citoyen demandent le maintien de tous les Tribunaux de Grande Instance dans le Pas-de-Calais et la Région des Hauts de France et leurs activités de plein exercice avec les qualités et les spécialisations qui sont les leurs. C'est une condition indispensable pour une **justice proche et efficace au service des citoyens**. Cette réforme judiciaire ne doit pas fragiliser les habitants en les éloignant du service public de la justice qui au contraire doit pouvoir bénéficier d'un renforcement de ses moyens.

Laurent DUPORGE, Président

Claude ALLAN, Annie BRUNET, Pascale BURET, Bernard CAILLIAU, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Louis COTTIGNY, Michel DAGBERT, Alain DELANNOY, Nathalie DELBART, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Odette DURIEZ, Jean-Claude ETIENNE , Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Nicole GRUSON, Mireille HINGREZ-CEREDA, Pascale LEBON, Alain LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Isabelle LEVENT, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Claude PRUDHOMME, Patricia ROUSSEAU, Frédéric WALLET, Sophie WAROT, Florence WOZNY.